



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE LA SANTE

UNITE D'APPUI A LA GESTION ET A LA COORDINATION DES PROGRAMMES
(UAGCP)



AVIS D'APPEL D'OFFRES N°043/2024/S/AON/GAVI/UAGCP

SELECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE BACK-UP ELECTRIQUE POUR LE MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE (MSHP).

FINANCEMENT : GAVI

1. L'Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, lance un avis Appel d'offres national N°043/2024/S/AON/GAVI/UAGCP relatif à la sélection d'un prestataire pour la mise en place d'un système de back-up électrique pour le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP).
2. Le marché à concourir est constitué en lot unique
3. L'Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour ce marché.
4. Le délai d'exécution de ce marché est de 30 jours calendaire à compter de la réception de l'ordre de début des services pour la fourniture, l'installation et la mise en service.
5. Une visite **facultative** des lieux pour s'enquérir de la situation physique et la configuration des différents locaux est prévue à l'initiative de l'Autorité contractante le **19/11/2024 à 10H00** précise, heure locale au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) sis à Kaloum, Conakry.
6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics guinéens concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
7. Le DAO peut être retiré par les candidats, à partir du **Mercredi 06 novembre 2024** au Service de Passation de Marchés de l'UAGCP, sis au 3^{ème} étage de l'immeuble Palm résidence Camayenne, corniche nord, à côté de la clinique Ambroise paré, sur présentation d'un bordereau de versement de cinq cent milles (500 000) Francs Guinéens non remboursables payé sur le compte N° 7308051300/GNF, intitulée « **COMPTE OPERATIONNEL GAVI UAGCP** », ouvert à ECOBANK.
8. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations par mail auprès :

Contact Email : tenders.uagcp@gmail.com cc : mickacamaral@yahoo.fr , mmuteba@2ac.fr, adiarre@uagcp-guinee.org du lundi au vendredi entre 8 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes TU.

2^{ème} étage Immeuble Palm Résidence Camayenne (corniche nord à coté clinique Ambroise Paré),
Quartier Camayenne, C. Dixinn, Conakry Rép. Guinée
Tél : (+224) 621 08 35 46/ 664 51 82 94/ 628 51 26 54
Synergie d'action pour une meilleure santé



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE LA SANTE

UNITE D'APPUI A LA GESTION ET A LA COORDINATION DES PROGRAMMES
(UAGCP)



Les demandes de clarifications doivent être reçues avant le **22/11/2024**.

L'aperçu complet de toutes les questions et réponses sera adressé à tous les candidats ayant retirés le DAO au plus tard **25/11/2024**.

9. Les exigences en matière de qualification sont : (Voir IC 11.1 (g)).

10. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

11. Les exigences en matière de qualification sont : (Voir IC 11.1 (g)).

12. Les offres vont être rédigées en langue française et devront être déposées (physiquement) **en trois (03) exemplaires dont un (01) original et une (01) copie** à l'adresse ci-après : **sis au 3e étage de l'immeuble PALM RESIDENCE CAMAYENNE, sis sur la corniche nord de Camayenne, près de la clinique Ambroise Paré dans la commune de Dixinn.**

Date limite de dépôt des offres : **mardi 10 décembre 2024 à 11H00**.

Les offres seront ouvertes le même à **11H30 GMT** en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, à l'adresse indiquée ci-haut.

Les offres tardives seront jugées non recevables et ne seront pas ouvertes.

13. Chaque offre doit être accompagner d'une garantie de soumission, sous forme de garantie bancaire conforme au formulaire contenu dans le DAO, d'un montant de **huit millions (8 000 000 GNF)**. Cette garantie demeurera valide pendant vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre soit 148 jours à partir du **10/12/2024** (c'est à dire au plus tôt le **07/05/2025**).

14. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission, soit le **09/04/2025** au plus tôt.

15. La législation régissant l'appel d'offres est la législation Guinéenne.

Fait à Conakry, le 01/11/2024.

Pour l'Autorité contractante

Dr Timothée GUILAVOGUI

Le Coordonnateur